

## ARRÊTÉ N° SDIS08720170706787

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9 ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 2 déclarations.

#### **Article 2 :**

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 6 juillet 2017

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours de  
Haute-Vienne  
2 AV DU PDT VINCENT  
AURIOL 87100 LIMOGES -  
Tel: - Fax: : 19 juillet 2017

Monsieur JEAN CLAUDE LEBLOIS  
PCASDIS

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V08717070239001	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'équipe <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis de la haute vienne 87052 LIMOGES RP CEDEX	01/09/2017	06/07/2017
V08717070239002	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'équipe <a href="#">Plus de détail</a>	Radiation des cadres	35h00	Sdis de la haute vienne 87052 LIMOGES RP CEDEX	01/09/2017	06/07/2017